

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Trente-et-Un du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL – Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

Madame Maguy THOMAR a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PARTICIPATION D'UNE
DÉLÉGATION D'ÉLUS ET DE
CADRES DE LA VILLE AU 102^{ème}
CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE
DU 18 AU 21 NOVEMBRE 2019**

CM-2019-6S-CAB-86

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18 ;

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 15 avril 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et au régime indemnitaire des élus locaux ;

Vu la délibération n°CM-2015-8S-DIRCAB-94 du 15 octobre 2015, relative aux modalités de prise en charge des frais de mission et de formation des élus ;

Considérant que le 102^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se tiendra à Paris du 18 au 21 novembre 2019 ;

Considérant la volonté de la municipalité de prendre part aux réflexions menées au niveau national, sur des problématiques liées à la vie des collectivités locales ;

Considérant que des échanges sur les problématiques spécifiques aux collectivités ultra marines seront menés à la Maison de la Mutualité, que des sujets intéressant l'ensemble des collectivités seront eux, débattus à la Porte de Versailles sous forme d'ateliers, de points infos ou encore de débats ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'autoriser la participation d'une délégation de huit élus, en plus du maire et de deux cadres de la Ville, conformément à la liste jointe à la présente délibération, au 102^{ème} Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalités de France sur le thème "Les maires, au cœur de la République".
- Article 2 :** De prendre en charge les frais d'inscription de sept autres élus du Conseil municipal.
- Article 3 :** D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- Article 4 :** D'imputer la dépense au budget 2019 de la Ville.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 0 6 NOV. 2019 Et publication ou notification le 0 6 NOV. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 31 octobre 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



**102^{ème} CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE
DU 18 AU 21 NOVEMBRE 2019**

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE LA VILLE DU GOSIER

CADRES :

- Monsieur Charly PHOBERE, DGA Direction des Affaires Financières
- Madame Régine RAMASSAMY, DGA Direction Développement social et Solidarités

ELUS :

- Le Maire, Jean-Pierre DUPONT
- Madame Félicienne GANTOIS, 8^{ème} Adjointe au Maire
- Madame Marie Antoinette LOLLIA, Adjointe de Quartier N°1
- Madame Christiane GANE, Conseillère Municipale
- Madame Roberte MERI, Conseillère Municipale
- Madame Solange BARBIN, Conseillère Municipale
- Madame Liliane MONTOUT, Conseillère Municipale
- Madame Madlyse BERTILI, Conseillère Municipale
- Monsieur Ebéné BRIGITTE, Conseiller Municipal

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Participation d'une délégation d'élus et de cadres de la Ville au 102ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France du 18 au 21 novembre 2019

Date de transmission de l'acte : 06/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2019

Numéro de l'acte : CM20196SCAB86 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191031-CM20196SCAB86-DE

Date de décision : 31/10/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres